



ORPA Section plongée

10, rue Michelet 42500 Le Chambon Feugerolles

FFESSM Club n° 14 42 0018

Contact: Georges Husson **Tél: 06 68 72 96 11**

Tout renouvellement d'adhésion doit être effectif avant la 1^{re} sortie plongée et au plus tard le 30 septembre de l'année en cours (cf. règlement intérieur).

DOCUMENTS A RENDRE : Merci de rendre votre dossier complet

- Fiche d'inscription dûment remplie et signée
- Une photo d'identité
- Un certificat médical de **moins de 3 mois (CACI modèle FFESSM obligatoire)**. **Garder une copie** que vous devrez avoir lors des sorties plongées club ou hors club.
- Le règlement de la cotisation
- Pour bénéficier de la réduction Pass Région, veuillez joindre au dossier la copie recto verso de la carte d'identité et de la carte Pass Région
- Pour bénéficier de la réduction Pass Sport (sous réserve de l'agrément du club), veuillez à vous munir du QR code correspondant.
- Justificatif du dernier niveau et/ou qualification acquis.

ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE : (contrat global souscrit par la Fédération auprès de la société AXA) à **prendre individuellement auprès de la FFESSM après l'enregistrement de votre licence par le club.**

SORTIES CLUB : Chaque adhérent doit être à jour de sa cotisation au club pour participer à une sortie plongée.

Après réussite à un examen, prévoir 16,00 € pour la FFESSM qui enregistre et délivre la carte fédérale.

PASS RÉGION : Le club est référencé pour le paiement partiel de la cotisation avec la carte Pass Région (30,00 €).

PASS SPORT : Le club est référencé pour le paiement partiel de la cotisation (50,00 €).

ANCV : (chèques vacances et coupons sport) **club ORPA affilié** (déduction sera faite des frais).

Photocopie du CERTIFICAT MÉDICAL D'UN MÉDECIN FÉDÉRAL, D'UN MÉDECIN DU SPORT, OU MÉDECIN diplômé de médecine subaquatique, ou MÉDECIN GÉNÉRALISTE de moins de 3 mois, obligatoire lors de l'inscription à L'ORPA (sur CACI FFESSM). **VEILLEZ A GARDER UNE COPIE !**

REMARQUES IMPORTANTES :

L'accès au bassin et la participation aux sorties sont subordonnés à l'adhésion préalable à l'ORPA Plongée.

La détention de la licence fédérale est obligatoire pour l'utilisation du matériel de plongée et donc la pratique en cas, par exemple, de participation à une sortie organisée par le club.

La souscription d'une assurance complémentaire est facultative, mais fortement recommandée.

Le montant de l'adhésion comprend la possibilité pour l'adhérent d'amener, en cours de saison, 2 personnes extérieures à l'ORPA désirant effectuer un baptême. Au-delà de ce nombre, une participation de 5 € est exigible (cf. règlement intérieur).

INFORMATION AUX PROPRIÉTAIRES DE BOUTEILLES DE PLONGÉE :

Les inspections visuelles des bouteilles de plongée sont **obligatoires** au moins **annuellement**.

Les dates de ces inspections, pratiquées par des TIV au sein du club, sont fixées en début de saison. Vous êtes invités à vous renseigner sur ces dates et sur les modalités pratiques de ces inspections auprès des membres du Bureau exécutif et à **participer activement...**

Tous les 6 ans, les propriétaires devront participer aux frais de requalification de leurs bouteilles (prorata du cout réel).



SAISON 2024-2025

Fiche Adhésion Mercredi/Adultes
ORPA Plongée

MERCI de
coller votre
photo dans ce
cadre

NOM d'usage :		PRÉNOM :			
NOM de naissance :			Né.e le :		
ADRESSE :					
CODE POSTAL :			VILLE :		
TÉLÉPHONE PORTABLE					
ADRESSE COURRIEL					
Sites web : www.orpa-plongee.fr https://orpaplongee.yaentrainement.fr		J'autorise le club à utiliser mon image sur ses sites internet et ses réseaux sociaux			OUI NON
Niveau de plongeur :			Niveau d'encadrant :		
N° de licence : A-			Je souhaite préparer :		
Je possède un bloc	10 litres	12 litres	15 litres	Bi-Bloc	Déco

CALCUL DU MONTANT DE L'ADHÉSION

Renouvellement d'adhésion ORPA Plongée

	Avant 16 ans	À partir de 16 ans
Cotisation ORPA	6 €	10 €
Supplément activité plongée	87 €	105 €
Licence FFESSM	30 €	48 €
TOTAL À PAYER (Renouvellement)	123 € Renouvellement	163 € Renouvellement

Supplément pour tout nouvel adhérent ORPA plongée

Droit d'inscription 1re année	45,00 €	45,00 €
-------------------------------	---------	---------

Somme à payer pour tout nouvel adhérent ORPA Plongée

TOTAL À PAYER (1ère année)	168 € 1re année	208 € 1re année
-----------------------------------	---------------------------	---------------------------

DATE :

SIGNATURE :

NE PAS REMPLIR, PARTIE RÉSERVÉE AU CLUB

NUMÉRO de LICENCE :

Établissement de la licence : ☐ Le : _____ Par : _____ Photo : ☐

Paiement : ☐ Espèce _____ ☐ Chèque _____ : N° _____ Banque _____

☐ Chèques Vac _____ ☐ Coupons Sports _____ ☐ Pass Région ☐ Pass Sport

Date du CM : ____/____/____ ☐ M.F. ☐ M.S. ☐ M.H. ☐ M.G. Nom du médecin : _____